



ARRETE N°2023/053

Le Maire de la Commune de PREMESQUES,

Vu l'article L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le risque d'inondation provoqué par les intempéries rue Gabriel Péri,

Considérant la nécessité de prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 21 juin 2023 et ce pour 48h, la rue Gabriel Péri est fermée à la circulation aux numéros 964 et 1047.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la police de Lomme,
- SDIS

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

Informe le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le 21 juin 2023


Le Maire,
Yvan HUTCHINSON

